



**Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville**  
**Ministère de la santé et des sports**  
**Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique**

**Direction de la recherche, des études,  
de l'évaluation et des statistiques**  
**Sous-direction 'observation de la solidarité'**  
Bureau 'lutte contre l'exclusion'

Paris, le 27 janvier 2009  
DREES-BLCE N°08-21

## **Bilan annuel 2007 du suivi des contrats d'insertion liés au RMI**

Afin de suivre l'activité des départements en matière d'élaboration des contrats d'insertion du RMI (caractéristiques des contrats, caractéristiques des signataires, taux de signature), la DREES gère deux enquêtes périodiques auprès des conseils généraux : une enquête annuelle, sur les contrats en cours de validité au 31 décembre de chaque année, et une enquête trimestrielle, sur les contrats signés au cours de chaque trimestre. Cette note présente le bilan de l'exploitation des résultats sur l'année 2007.

84 départements sur 100, représentant 86 % des allocataires du RMI, ont renseigné au moins partiellement le questionnaire de l'enquête annuelle 2007, c'est-à-dire ont renseigné au moins la question sur le nombre de contrats d'insertion du RMI en cours de validité au 31 décembre 2007.

Pour la majorité des autres questions, le taux de réponse est plus faible, généralement de l'ordre de 60 %. De manière générale, beaucoup de problèmes ont été signalés par les conseils généraux quant à la difficulté de renseigner les indicateurs demandés compte tenu des systèmes d'information existants. Mais le taux de réponse tend à s'améliorer depuis deux ans.

### **1. Le taux de contrats d'insertion du RMI en cours de validité au 31 décembre 2007**

Pour appréhender l'ampleur de la contractualisation dans les différents départements, deux approches sont envisagées ici à partir des données recueillies auprès des conseils généraux : **une première approche, brute**, rapportant le nombre de contrats d'insertion en cours de validité au nombre d'allocataires payés au titre du RMI ; **une seconde approche, dite standardisée**, sur les seuls nouveaux allocataires du RMI, visant à corriger certains défauts de l'approche brute (compte tenu de la possibilité de signature de plusieurs contrats au sein d'un même foyer) et à appréhender plus particulièrement les efforts de contractualisation pour les nouveaux entrants (qui ont pu être les premiers concernés par une réorganisation de la procédure de contractualisation après décentralisation).

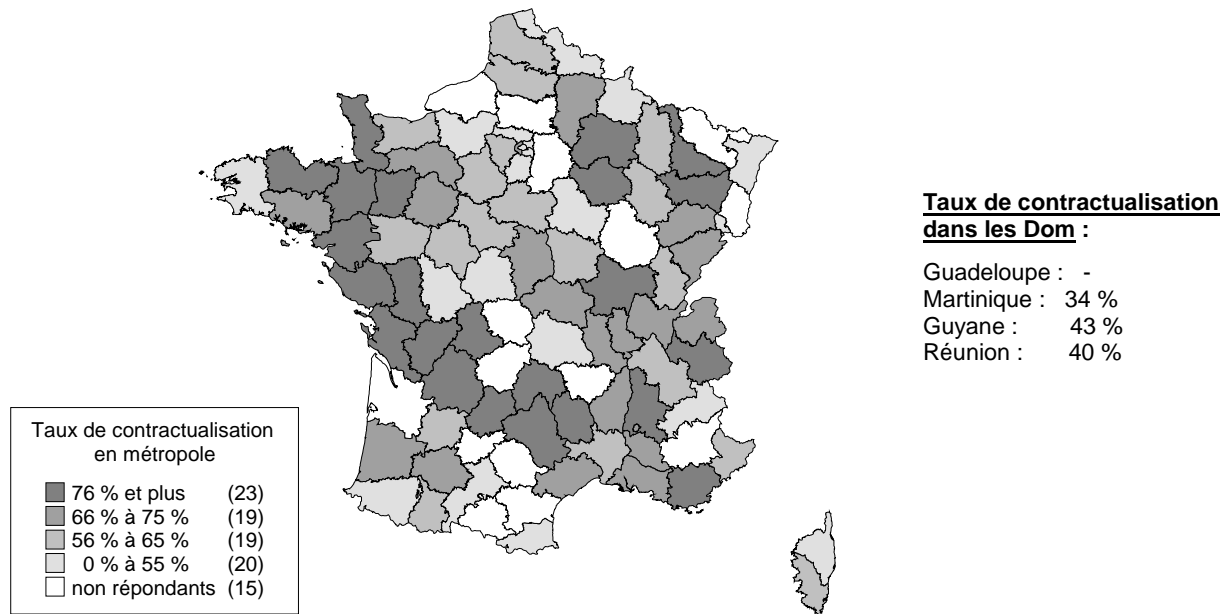
#### ***Le taux brut de contractualisation : 57 contrats d'insertion en cours de validité au 31 décembre 2007 pour 100 allocataires du RMI***

Au 31 décembre 2007, sur le champ des 84 départements répondants, 578 000 contrats d'insertion étaient en cours de validité pour 1 007 000 allocataires du RMI, soit un taux brut de contractualisation de 57 % en moyenne. Ce taux était de 53 % en 2006 et de 49 % en 2005 (*cf. annexe 1*). Si l'on restreint le champ des allocataires à ceux inscrits depuis au moins 3 mois, compte tenu du délai autorisé par la loi pour l'élaboration des contrats, le taux de contractualisation apparaît un peu plus élevé, de l'ordre de 62 % en 2007, 58 % en 2006 et 53 % en 2005 (les allocataires inscrits depuis moins de 3 mois représentent en effet respectivement 7 % de l'ensemble des allocataires au 31 décembre 2007, et 8 % en 2006 et 2005).

Le taux brut de contractualisation varie fortement d'un département à l'autre : en métropole, environ un quart des départements répondants a un taux inférieur ou égal à 55 %, un quart entre 56 et 65 %, un

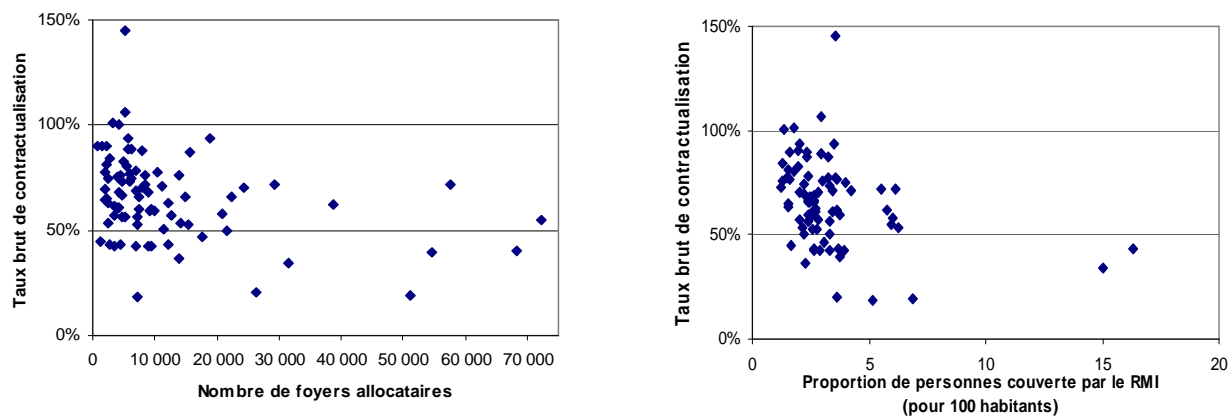
quart entre 66 % et 75 % et un quart au-dessus de 75 % ; dans les départements d'outre-mer répondants, le taux atteint au maximum 43 % (*carte 1*).

**Carte 1 : répartition du taux brut de contractualisation sur le territoire français**



L'importance du taux de contractualisation semble peu liée au nombre d'allocataires dans le département ou à la proportion de la population couverte par le RMI (*graphiques 1.a et 1.b*).

**Graphiques 1.a et 1.b : taux brut de contractualisation selon le nombre de foyers allocataires et la proportion de personnes couvertes par le RMI dans le département.**

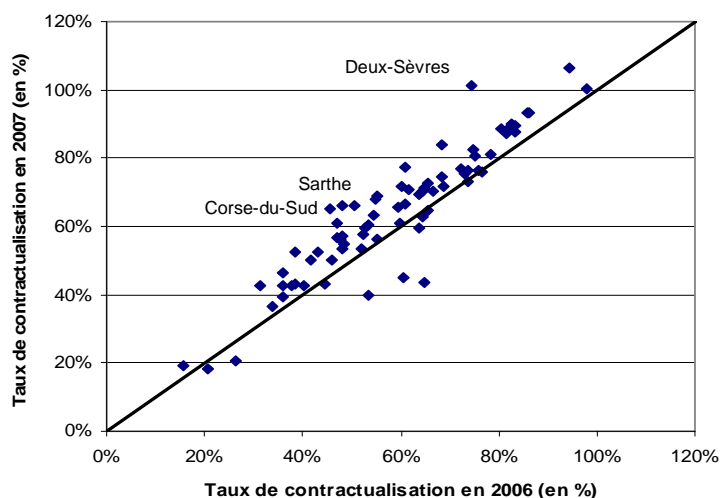


### **En 2007, la majorité des départements voient leur taux brut de contractualisation progresser**

Sur l'ensemble des départements répondants, le taux de contractualisation brut passe de 49 % en 2005 à 53 % en 2006, puis à 57 % en 2007 (*annexe 1*). Cette augmentation moyenne, de 4 points par an, paraît relativement conséquente, si on suppose constantes les modalités d'enregistrement des contrats d'une année sur l'autre. On retrouve cette même augmentation moyenne si l'on raisonne à « champ constant » sur les trois ans, c'est-à-dire si l'on se restreint aux seuls départements ayant répondu sur les trois années consécutives.

Par ailleurs entre 2006 et 2007, quelques départements comme la Corse-du-Sud, la Sarthe et les Deux-Sèvres se distinguent par une augmentation de leur taux plus conséquente que les autres départements (*graphique 2*).

**Graphique 2** : comparaison des taux bruts de contractualisation entre 2006 et 2007 pour les 73 départements répondants



Pour quatre départements (l'Aube, les Deux-Sèvres, la Vendée et la Haute-Vienne) le taux brut de contractualisation dépasse 100 % en 2007 : il y a davantage de contrats d'insertion en cours de validité au 31 décembre 2007 que de foyers allocataires payés au titre du RMI à cette même date. Cette situation s'explique, mais montre les limites de cet indicateur : tout d'abord, le taux brut de contractualisation ne tient pas compte des allocataires du RMI qui ne sont plus payés à ce titre et qui peuvent encore justifier d'un contrat d'insertion, compte tenu de la durée de validité de ce dernier ; ensuite, plusieurs contrats peuvent avoir été signés dans un même foyer.

Il existe, en effet, une certaine marge d'interprétation dans la pratique d'élaboration des contrats d'insertion. Avant décentralisation, une circulaire datée de mars 1989 précisait ainsi qu'il convenait que le contrat d'insertion passé avec l'allocataire administratif concerne l'ensemble du groupe familial, par exemple en matière de logement et d'éducation des enfants. Cependant, pouvaient s'engager également dans un contrat d'insertion personnel, et donc dans un projet et des actions adaptées à chacune d'elles, toutes les personnes du foyer prises en compte au titre du RMI et satisfaisant à une condition d'âge.

**Ainsi, pour un même foyer, peuvent être élaborés un contrat familial et/ou un ou plusieurs contrat(s) individuel(s).** Beaucoup de départements combinent les deux formules : c'est le cas de 4 départements sur 5 parmi ceux ayant répondu à la question, avec en moyenne des contrats d'insertion se répartissant en un peu moins d'un tiers de contrats familiaux et plus de deux tiers de contrats individuels<sup>1</sup> (*cf. annexe 2*). Parallèlement, certains départements comme l'Aisne, le Doubs, le Lot-et-Garonne, la Savoie, le Var, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise élaborent exclusivement des

<sup>1</sup> Pour interpréter complètement ce que ces chiffres révèlent en termes de pratique de contractualisation, il conviendrait d'interroger les conseils généraux sur la manière dont ils codent les contrats dans le cas d'une personne isolée sans enfant.

contrats individuels et d'autres comme l'Isère, la Loire-Atlantique et le Morbihan élaborent exclusivement des contrats familiaux.

Le cumul possible de plusieurs contrats pour un même foyer et les pratiques diverses des départements au regard de l'élaboration des types de contrats, familiaux ou individuels, limitent de fait l'interprétation des résultats sur les taux bruts de contractualisation : ils ne permettent pas directement de comparer le caractère plus ou moins systématique de la contractualisation, même s'ils sont en partie indicatifs d'un taux d'effort du département en matière d'élaboration de contrats. Cet indicateur reste donc d'interprétation délicate lorsqu'il est utilisé pour comparer deux départements.

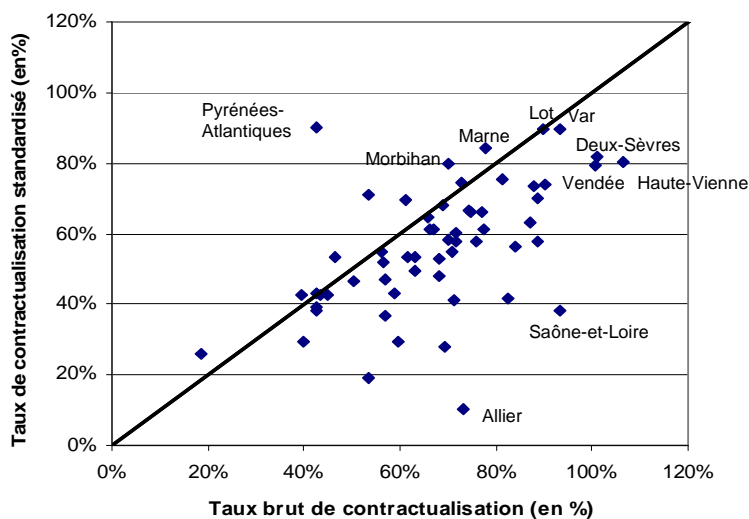
***Le taux « standardisé » de contractualisation parmi les foyers récemment allocataires du RMI : pourcentage de foyers ayant signé au moins un contrat d'insertion au cours de l'année 2007 parmi les foyers allocataires au 31 décembre, dont les droits ont été ouverts dans l'année civile et depuis plus de trois mois***

Compte tenu des limites évoquées de l'indicateur précédent, une autre approche des efforts départementaux en matière de contractualisation a été envisagée. Deux questions de l'enquête visent en effet à évaluer le pourcentage de foyers allocataires du RMI ayant signé au moins un contrat d'insertion dans l'année, qu'il soit individuel ou familial. Cet indicateur pose moins de problème de comparabilité : il est informatif sur l'effort de contractualisation même si, comme le taux brut, il ne rend pas compte du contenu des actions visées par la contractualisation.

Par ailleurs, au lieu de concerner l'ensemble des foyers allocataires, dans un souci d'homogénéisation entre les départements pour tenir compte des différences d'ancienneté dans le dispositif, cet indicateur se limite aux seuls nouveaux allocataires. Plus précisément, la question du taux de contractualisation est posée uniquement sur le champ des foyers allocataires au 31 décembre, dont les droits ont été ouverts entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre, c'est à dire dont les droits ont été ouverts dans l'année, mais depuis au moins trois mois (délai autorisé pour l'élaboration des contrats).

Compte tenu de la plus grande complexité de l'indicateur demandé, les départements ont eu plus de difficultés à renseigner ces questions : seulement 58 départements ont répondu. Parmi les départements répondants, le taux « standardisé » de contractualisation pour les foyers récemment allocataires varie fortement : de 11 % pour l'Allier à 90 % pour le Lot et les Pyrénées-Atlantiques. Pour la moitié des départements, le taux se situe entre 43 % et 70 %. La moyenne pour ces 58 départements, qui représentent 51 % des allocataires du RMI, est de 56 %, cependant la faiblesse du taux de réponse ne permet pas d'en déduire un taux national, ni d'en chiffrer l'évolution entre 2006 et 2007 (*graphique 3*).

**Graphique 3 : comparaison des taux bruts et standardisés de contractualisation pour les 58 départements répondants**



Les départements dont le taux standardisé est élevé, par exemple proche ou supérieur à 80 % (le Lot, la Marne, le Morbihan, les Pyrénées-Atlantiques, les Deux-Sèvres, le Var, la Vendée et la Haute-Vienne) ont pu, sans doute, mettre en place une politique de contractualisation quasi-systématique des nouveaux entrants au RMI.

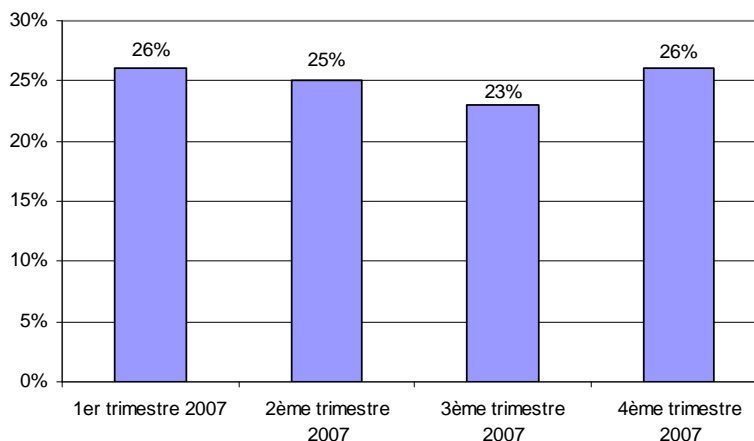
Pour certains départements comme l'Allier et la Saône-et-Loire, le taux standardisé est très inférieur au taux brut. Ceci suggère des pratiques de cumuls de contrats pour un même foyer et peut-être un ciblage ou une priorité sur certaines catégories d'allocataires.

Le poids relatif des **renouvellements de contrats** renseigne également sur la continuité du suivi, même si cela dépend également de la durée des contrats et de la durée moyenne de recours des personnes au RMI. En moyenne, pour les 74 départements ayant répondu à la question, on compte plus de 3 contrats d'insertion renouvelés pour 1 contrat initial.

***Les contrats d'insertion signés en 2007 ont été signés tout au long de l'année de manière relativement homogène***

Les 74 départements répondants à l'ensemble des flux trimestriels de 2007, cumulent plus de 260 000 contrats signés par trimestre avec un rythme relativement homogène sur chacun des trimestres (*graphique 4*).

**Graphique 4 : rythme trimestriel des signatures de contrats d'insertion en 2007 pour les 74 départements répondants**

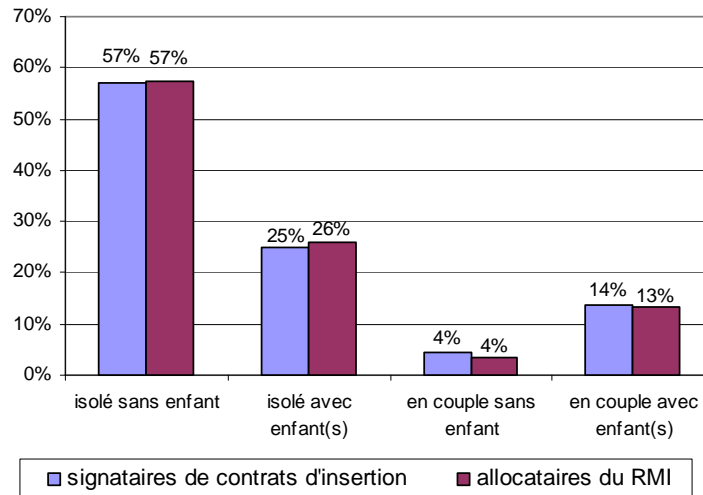


Le rythme de signature de contrats est étale sur l'ensemble de l'année, à l'exception du 3<sup>ème</sup> trimestre, en raison des congés d'été.

## 2. Les caractéristiques des signataires de contrats d'insertion liés au RMI

Dans les 60 départements ayant renseigné la question de la situation familiale des signataires de contrats d'insertion, cette situation familiale est globalement assez proche de celle des allocataires du RMI (*graphique 5*).

**Graphique 5 : situation familiale des signataires de contrats d'insertion pour les 60 départements répondants**



Plus précisément, toutefois, le taux brut de contractualisation apparaît plus élevé au sein des couples d'allocataires que parmi les personnes isolées (63 % contre 56 % en moyenne), ce qui peut s'expliquer en grande partie par le fait que plusieurs personnes au sein d'un même foyer peuvent signer un contrat d'insertion (*tableau 1*). Ce phénomène est particulièrement marqué dans la Lozère, la Savoie et la Guyane.

**Tableau 1 : taux de contractualisation des allocataires du RMI par situation familiale sur la base des 60 départements répondants**

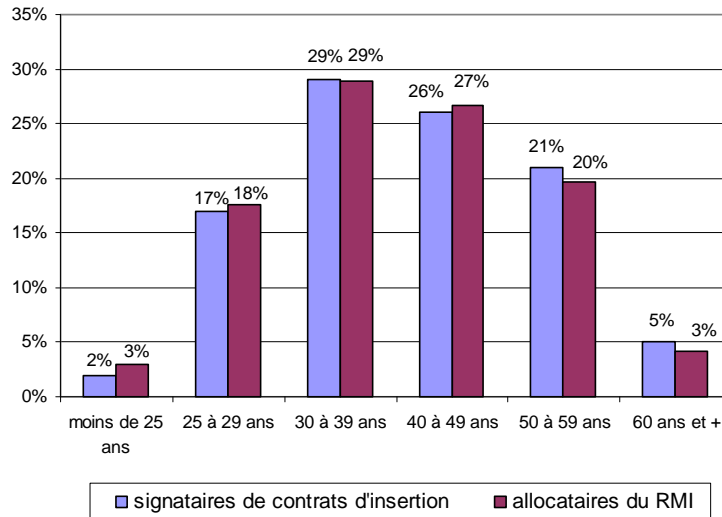
Taux de contractualisation des isolés sans enfant	Taux de contractualisation des isolés avec enfant(s)	Taux de contractualisation des couples sans enfant	Taux de contractualisation des couples avec enfant(s)	Taux Isolé	Taux Couple	Taux sur les 60 répondants
57%	55%	75%	60%	56%	63%	57%

Note méthodologique : taux de contractualisation des personnes isolées sans enfant : nombre de personnes isolées sans enfant ayant signé un contrat d'insertion sur l'ensemble des 60 départements répondants rapporté au nombre de personnes isolées sans enfant allocataires du RMI dans ce même départements.

Par ailleurs, le taux brut de contractualisation est le plus faible pour les allocataires du RMI avec enfant(s) (55 % contre 57 % pour les adultes isolés et 60 % contre 75 % pour les couples).

L'âge des signataires de contrats d'insertion individuels diffère peu de celui des allocataires du RMI. En particulier, plus de la moitié des contrats d'insertion sont signés par des personnes de 30 à 49 ans. Par rapport à la situation familiale, l'âge influe beaucoup moins sur la contractualisation (*graphique 6*).

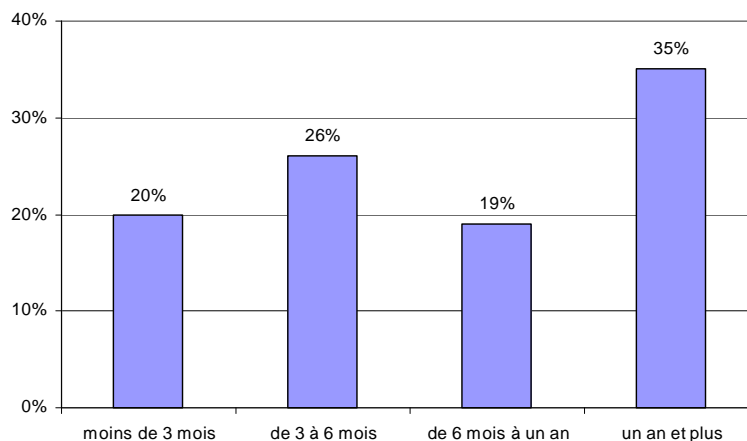
**Graphique 6 : âge des signataires de contrats d'insertion individuels pour les 70 départements répondants**



Toutefois, on observe des disparités départementales : les départements de l'Aveyron, du Gers, du Lot-et-Garonne et du Vaucluse ont des taux de contractualisation plus élevés pour les allocataires de plus de 50 ans que pour les allocataires de moins de 30 ans ou pour ceux de 30 à 49 ans. A la différence, le taux de contractualisation des moins de 30 ans est le plus fort dans les départements de la Mayenne et de Paris.

Sur les 57 départements répondants à l'ensemble des flux trimestriels, plus d'un tiers des signataires de contrat d'insertion ont une ancienneté au RMI d'un 1 an ou plus, lors de la signature de leur premier contrat. Seuls 20 % des signataires de contrats d'insertion en signent un dans les 3 mois suivant leur inscription au RMI (*graphique 7*).

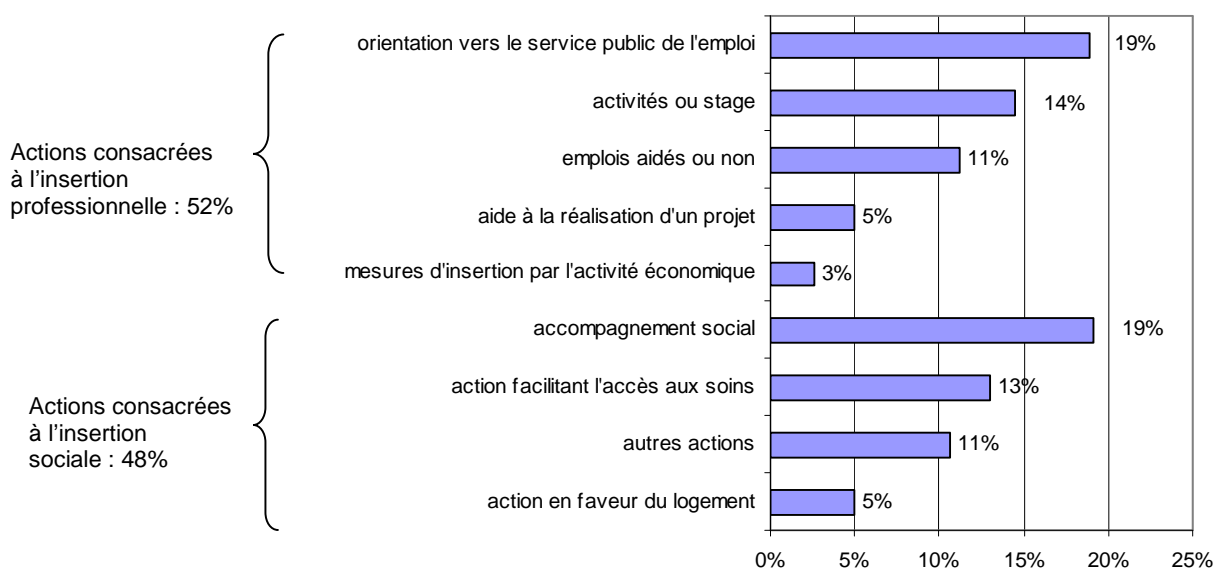
**Graphique 7 : ancienneté des allocataires au RMI lors de la signature de leur premier contrat d'insertion pour les 57 départements répondants**



### 3. La nature et la durée des contrats d'insertion RMI

Les départements ont souvent exprimé des difficultés dans le remplissage de la question consacrée à la nature des actions d'insertion inscrites dans les contrats : 52 départements ont répondu à cette question. En moyenne, la part des actions consacrées à l'insertion sociale (prestations d'accompagnement social, aides au logement, actions facilitant l'accès aux soins, autres actions) est légèrement moins importante que celle des actions consacrées à l'insertion professionnelle (*graphique 8*).

**Graphique 8 : nature des actions d'insertion inscrites dans les contrats pour les 52 départements répondants**

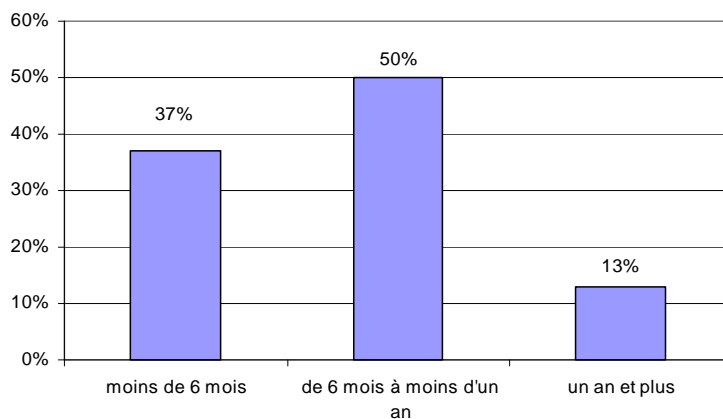


Certains départements comme l'Aisne, la Charente, le Cher, les Landes, la Marne, le Puy-de-Dôme, les Pyrénées-Orientales, les Deux-Sèvres, la Vienne, la Seine-Saint-Denis et la Martinique orientent beaucoup plus fréquemment les contrats vers l'emploi : la part des actions consacrées à l'insertion professionnelle y est supérieure à 70 %. A contrario, dans le département du Rhône les actions sont beaucoup plus souvent consacrées à l'insertion sociale (plus de 70 % des actions).

Cette répartition de la nature des actions d'insertion inscrites dans les contrats est identique à celle observée en 2006.

66 départements ont pu renseigner la durée inscrite dans les contrats d'insertion. Sur l'ensemble des nouveaux contrats signés en 2007 (flux des quatre trimestres), la moitié a une durée comprise entre 6 mois et moins d'un an. Seul 13 % des nouveaux contrats ont une durée de 1 an ou plus (*graphique 9*).

**Graphique 9 : durée inscrite dans les nouveaux contrats d'insertion signés en 2007 pour les 66 départements répondants**





**ANNEXE 1 : Taux de contractualisation par département au 31 décembre 2007**

Département		Taux brut de contractualisation 2005	Taux brut de contractualisation 2006	Taux brut de contractualisation 2007	Variation 2006-2007 (en points)	Taux standardisé de contractualisation 2007
01	Ain	81%	73%	75%	3	-
02	Aisne	55%	65%	71%	6	41%
03	Allier	68%	74%	73%	0	11%
04	Alpes-de-Haute-Provence	-	-	-	-	-
05	Hautes-Alpes	56%	61%	45%	-16	43%
06	Alpes-Maritimes	61%	59%	66%	6	64%
07	Ardèche	-	-	68%	-	53%
08	Ardennes	25%	21%	18%	-2	26%
09	Ariège	-	-	-	-	-
10	Aube	-	-	145%	-	-
11	Aude	31%	34%	-	-	-
12	Aveyron	78%	78%	81%	3	75%
13	Bouches-du-Rhône	47%	60%	72%	12	60%
14	Calvados	-	-	59%	-	43%
15	Cantal	87%	83%	90%	8	74%
16	Charente	60%	72%	77%	5	66%
17	Charente-Maritime	57%	61%	77%	16	-
18	Cher	59%	-	75%	-	66%
19	Corrèze	68%	67%	-	-	-
21	Côte-d'Or	156%	196%	-	-	-
22	Côtes-d'Armor	61%	75%	80%	5	-
23	Creuse	-	-	-	-	-
24	Dordogne	68%	82%	89%	7	70%
25	Doubs	54%	55%	69%	14	68%
26	Drôme	-	83%	88%	4	74%
27	Eure	27%	39%	53%	14	-
28	Eure-et-Loir	30%	47%	57%	9	52%
29	Finistère	36%	46%	50%	4	47%
2A	Corse-du-Sud	-	45%	65%	20	-
2B	Haute-Corse	34%	38%	42%	5	38%
30	Gard	42%	53%	58%	5	-
31	Haute-Garonne	30%	42%	50%	8	-
32	Gers	64%	64%	69%	6	28%
33	Gironde	72%	72%	-	-	-
34	Hérault	66%	69%	72%	3	58%
35	Ille-et-Vilaine	96%	74%	76%	3	-
36	Indre	53%	52%	54%	2	19%
37	Indre-et-Loire	49%	55%	56%	1	-
38	Isère	45%	48%	57%	9	37%
39	Jura	57%	65%	65%	-1	-
40	Landes	57%	61%	67%	6	61%
41	Loir-et-Cher	62%	47%	61%	14	70%
42	Loire	45%	55%	68%	13	48%
43	Haute-Loire	-	103%	-	-	-
44	Loire-Atlantique	77%	82%	87%	6	63%
45	Loiret	49%	64%	60%	-4	29%
46	Lot	78%	83%	90%	6	90%
47	Lot-et-Garonne	50%	48%	56%	8	55%
48	Lozère	-	-	90%	-	-
49	Maine-et-Loire	48%	53%	60%	7	-
50	Manche	62%	75%	83%	8	42%
51	Marne	-	-	78%	-	84%
52	Haute-Marne	57%	64%	63%	-1	49%
53	Mayenne	-	-	77%	-	61%
54	Meurthe-et-Moselle	85%	76%	76%	1	-

Département		Taux brut de contractualisation 2005	Taux brut de contractualisation 2006	Taux brut de contractualisation 2007	Variation 2006-2007 (en points)	Taux standardisé de contractualisation 2007
55	Meuse	44%	-	62%		53%
56	Morbihan	63%	67%	70%	3	80%
57	Moselle	-	-	-	-	-
58	Nièvre	88%	60%	61%	1	-
59	Nord	44%	49%	55%	6	-
60	Oise	-	48%	-	-	-
61	Orne	65%	77%	76%	-1	58%
62	Pas-de-Calais	48%	-	62%	-	-
63	Puy-de-Dôme	44%	40%	43%	2	39%
64	Pyrénées-Atlantiques	28%	36%	43%	7	90%
65	Hautes-Pyrénées	59%	-	57%	-	47%
66	Pyrénées-Orientales	-	48%	54%	5	71%
67	Bas-Rhin	45%	43%	53%	9	-
68	Haut-Rhin	16%	15%	-	-	-
69	Rhône	55%	64%	70%	6	58%
70	Haute-Saône	52%	68%	74%	6	67%
71	Saône-et-Loire	74%	86%	93%	7	38%
72	Sarthe	39%	48%	66%	18	-
73	Savoie	58%	68%	84%	16	56%
74	Haute-Savoie	61%	65%	73%	7	75%
75	Paris	31%	36%	40%	4	43%
76	Seine-Maritime	41%	53%	-	-	-
77	Seine-et-Marne	-	-	-	-	-
78	Yvelines	-	54%	63%	9	53%
79	Deux-Sèvres	71%	75%	101%	27	82%
80	Somme	47%	53%	60%	7	-
81	Tarn	58%	-	-	-	-
82	Tarn-et-Garonne	-	52%	-	-	-
83	Var	75%	86%	93%	7	89%
84	Vaucluse	44%	62%	71%	10	55%
85	Vendée	92%	98%	101%	3	79%
86	Vienne	8%	31%	42%	11	43%
87	Haute-Vienne	96%	94%	106%	12	80%
88	Vosges	71%	80%	89%	8	58%
89	Yonne	-	65%	43%	-21	-
90	Territoire de Belfort	36%	45%	43%	-1	43%
91	Essonne	-	34%	37%	3	-
92	Hauts-de-Seine	42%	50%	66%	16	61%
93	Seine-St-Denis	15%	16%	19%	4	-
94	Val-de-Marne	26%	27%	20%	-6	-
95	Val-d'Oise	37%	36%	47%	11	53%
9A	Guadeloupe	-	-	-	-	-
9B	Martinique	17%	-	34%	-	-
9C	Guyane	-	39%	43%	5	-
9D	Réunion	64%	54%	40%	-13	29%
<b>Nombre de répondants</b>		<b>78</b>	<b>81</b>	<b>84</b>	<b>73</b>	<b>58</b>
<b>Sur l'ensemble des répondants</b>		<b>49%</b>	<b>53%</b>	<b>57%</b>	<b>4</b>	

Source : DREES, application Extranet RMI-RMA.

#### Définitions :

**Taux brut de contractualisation** : nombre de contrats d'insertion en cours de validité au 31 décembre de chaque année rapporté au nombre d'allocataires payés au titre du RMI au 31 décembre de l'année.

**Taux standardisé de contractualisation** : pourcentage de foyers ayant signé au moins un contrat d'insertion au cours de l'année parmi les foyers allocataires au 31 décembre dont les droits ont été ouverts dans l'année civile et depuis plus de trois mois.

**ANNEXE 2 : Caractéristiques des contrats d'insertion en cours de validité au 31 décembre 2007 par département**

Département	% d'actions d'insertion inscrites dans les contrats et dirigées vers l'insertion sociale	Part de	Part de	Part de	Part de	Part des
		contrats familiaux	contrats individuels	de nouveaux contrats	de renouvellements de contrats	autres contrats
01 Ain	-	12%	88%	22%	76%	2%
02 Aisne	29%	0%	100%	15%	85%	0%
03 Allier	43%	48%	52%	20%	80%	0%
04 Alpes-de-Haute-Provence	-	-	-	-	-	-
05 Hautes-Alpes	-	-	-	38%	60%	2%
06 Alpes-Maritimes	42%	-	-	14%	86%	0%
07 Ardèche	42%	12%	88%	30%	68%	2%
08 Ardennes	-	-	-	25%	75%	0%
09 Ariège	-	-	-	-	-	-
10 Aube	-	-	-	-	-	-
11 Aude	-	-	-	-	-	-
12 Aveyron	41%	16%	84%	17%	83%	0%
13 Bouches-du-Rhône	67%	37%	63%	12%	87%	2%
14 Calvados	40%	11%	89%	17%	70%	13%
15 Cantal	51%	36%	64%	17%	79%	4%
16 Charente	28%	19%	81%	12%	88%	0%
17 Charente-Maritime	37%	20%	80%	16%	77%	7%
18 Cher	23%	42%	58%	20%	80%	0%
19 Corrèze	-	-	-	-	-	-
21 Côte-d'Or	-	-	-	-	-	-
22 Côtes-d'Armor	-	-	-	-	-	-
23 Creuse	-	-	-	-	-	-
24 Dordogne	-	33%	67%	14%	85%	1%
25 Doubs	-	0%	100%	16%	83%	0%
26 Drôme	35%	35%	65%	-	-	-
27 Eure	-	48%	52%	31%	66%	3%
28 Eure-et-Loir	56%	41%	59%	16%	82%	1%
29 Finistère	54%	7%	93%	26%	74%	0%
2A Corse-du-Sud	-	37%	63%	28%	67%	5%
2B Haute-Corse	-	24%	76%	22%	77%	0%
30 Gard	-	-	-	-	-	-
31 Haute-Garonne	-	-	-	-	-	-
32 Gers	35%	21%	79%	23%	77%	0%
33 Gironde	-	-	-	-	-	-
34 Hérault	41%	16%	84%	15%	85%	0%
35 Ille-et-Vilaine	-	-	-	-	-	-
36 Indre	-	14%	86%	22%	71%	7%
37 Indre-et-Loire	65%	-	-	13%	87%	0%
38 Isère	52%	100%	0%	21%	78%	0%
39 Jura	-	-	-	-	-	-
40 Landes	21%	15%	85%	23%	76%	1%
41 Loir-et-Cher	53%	28%	72%	20%	80%	0%
42 Loire	-	18%	82%	13%	85%	2%
43 Haute-Loire	-	-	-	-	-	-
44 Loire-Atlantique	-	100%	0%	16%	83%	1%
45 Loiret	-	24%	76%	1%	99%	0%
46 Lot	-	-	-	17%	81%	2%
47 Lot-et-Garonne	61%	0%	100%	22%	78%	0%
48 Lozère	30%	17%	83%	19%	72%	9%
49 Maine-et-Loire	-	-	-	25%	74%	2%
50 Manche	30%	38%	62%	14%	86%	0%
51 Marne	29%	60%	40%	20%	80%	0%
52 Haute-Marne	31%	21%	79%	13%	87%	0%

Département		% d'actions inscrites dans les contrats et dirigées vers l'insertion sociale	Part de contrats familiaux	Part de contrats individuels	Part de nouveaux contrats	Part de renouvellements de contrats	Part des autres contrats
53	Mayenne	-	-	-	15%	83%	2%
54	Meurthe-et-Moselle	45%	80%	20%	30%	67%	3%
55	Meuse	45%	-	-	25%	75%	0%
56	Morbihan	45%	100%	0%	24%	76%	0%
57	Moselle	-	-	-	-	-	-
58	Nièvre	45%	44%	56%	23%	76%	0%
59	Nord	-	48%	52%	21%	74%	5%
60	Oise	-	-	-	-	-	-
61	Orne	52%	43%	57%	18%	82%	0%
62	Pas-de-Calais	-	-	-	-	-	-
63	Puy-de-Dôme	24%	18%	82%	22%	67%	11%
64	Pyrénées-Atlantiques	-	22%	78%	25%	71%	4%
65	Hautes-Pyrénées	-	-	-	16%	80%	4%
66	Pyrénées-Orientales	27%	83%	17%	44%	55%	1%
67	Bas-Rhin	42%	31%	69%	21%	73%	6%
68	Haut-Rhin	-	-	-	-	-	-
69	Rhône	79%	-	-	21%	77%	2%
70	Haute-Saône	-	48%	52%	21%	79%	0%
71	Saône-et-Loire	37%	-	-	14%	86%	0%
72	Sarthe	50%	-	-	-	-	-
73	Savoie	47%	0%	100%	20%	80%	0%
74	Haute-Savoie	61%	11%	89%	18%	69%	12%
75	Paris	-	23%	77%	26%	74%	0%
76	Seine-Maritime	-	-	-	-	-	-
77	Seine-et-Marne	-	-	-	-	-	-
78	Yvelines	47%	-	-	24%	76%	0%
79	Deux-Sèvres	27%	17%	83%	20%	79%	1%
80	Somme	-	-	-	41%	59%	0%
81	Tarn	-	-	-	-	-	-
82	Tarn-et-Garonne	-	-	-	-	-	-
83	Var	-	0%	100%	26%	74%	0%
84	Vaucluse	46%	-	-	18%	79%	3%
85	Vendée	30%	34%	66%	15%	84%	0%
86	Vienne	24%	18%	82%	28%	69%	3%
87	Haute-Vienne	30%	20%	80%	16%	84%	0%
88	Vosges	46%	-	-	16%	82%	2%
89	Yonne	-	49%	51%	24%	76%	0%
90	Territoire de Belfort	46%	8%	92%	22%	75%	3%
91	Essonne	-	-	-	27%	73%	0%
92	Hauts-de-Seine	46%	0%	100%	25%	75%	0%
93	Seine-St-Denis	26%	0%	100%	36%	54%	10%
94	Val-de-Marne	-	-	-	-	-	-
95	Val-d'Oise	49%	0%	100%	27%	54%	20%
9A	Guadeloupe	-	-	-	-	-	-
9B	Martinique	27%	3%	97%	33%	52%	15%
9C	Guyane	38%	32%	68%	46%	54%	0%
9D	Réunion	50%	26%	74%	29%	71%	0%
<b>Nombre de répondants</b>		<b>52</b>	<b>59</b>	<b>59</b>	<b>74</b>	<b>74</b>	<b>74</b>
<b>Sur l'ensemble des répondants</b>		<b>48%</b>	<b>31%</b>	<b>69%</b>	<b>22%</b>	<b>76%</b>	<b>2%</b>

Source : DREES, application Extranet RMI-RMA.

**Définition :**

**Actions d'insertion inscrites dans les contrats et dirigées vers l'insertion sociale :** actions d'insertion concernant des prestations d'accompagnement social, une aide au logement, des actions facilitant l'accès aux soins ou d'autres actions.

**ANNEXE 3 : Bilan trimestriel par département des contrats d'insertion signés au titre du RMI en 2007**

Département		Contrats d'insertion RMI signés au cours du				Stock de contrats en cours de validité au 31.12.2007	Nombre d'allocataires au 31.12.2007
		1 <sup>er</sup> trimestre 2007	2 <sup>ème</sup> trimestre 2007	3 <sup>ème</sup> trimestre 2007	4 <sup>ème</sup> trimestre 2007		
01	Ain	1 739	1 969	1 623	1 567	2 916	3 864
02	Aisne	3 217	3 143	3 253	3 519	6 026	8 438
03	Allier	2 171	2 129	2 143	2 546	4 368	5 956
04	Alpes-de-Haute-Provence	.	725	694	759	.	1 883
05	Hautes-Alpes	224	235	226	250	564	1 257
06	Alpes-Maritimes	6 910	7 228	5 956	7 097	9 829	14 933
07	Ardèche	.	1 617	.	.	2 809	4 118
08	Ardennes	716	704	.	759	1 319	7 155
09	Ariège	.	.	.	.	.	3 658
10	Aube	.	.	.	.	7 493	5 167
11	Aude	1 350	1 147	1 246	1 479	.	10 523
12	Aveyron	1 083	1 163	977	1 203	1 778	2 187
13	Bouches-du-Rhône	20 339	23 100	22 174	21 966	41 300	57 652
14	Calvados	.	.	.	.	5 403	9 161
15	Cantal	71	601	554	709	1 339	1 486
16	Charente	2 506	2 854	2 465	2 740	4 503	5 851
17	Charente-Maritime	4 172	4 304	3 431	.	8 087	10 468
18	Cher	1 991	1 829	1 788	2 016	4 607	6 170
19	Corrèze	.	.	.	.	.	1 929
21	Côte-d'Or	.	.	.	.	.	5 531
22	Côtes-d'Armor	2 624	2 705	2 124	2 020	4 464	5 552
23	Creuse	.	.	.	.	.	1 809
24	Dordogne	2 982	2 852	2 440	2 732	5 418	6 105
25	Doubs	3 204	2 932	3 053	3 061	4 821	6 982
26	Drôme	3 969	4 063	3 679	3 920	6 899	7 868
27	Eure	1 705	1 659	1 771	1 731	3 815	7 235
28	Eure-et-Loir	1 612	1 672	1 299	1 475	2 689	4 752
29	Finistère	3 240	2 874	2 591	3 196	5 734	11 391
2A	Corse-du-Sud	.	.	.	.	1 381	2 112
2B	Haute-Corse	781	774	481	1 000	1 463	3 445
30	Gard	6 444	.	5 411	.	12 105	20 963
31	Haute-Garonne	5 928	5 247	5 532	5 385	10 826	21 646
32	Gers	659	736	715	810	1 386	1 999
33	Gironde	.	.	.	.	.	23 785
34	Hérault	9 864	8 455	8 790	9 723	20 986	29 298
35	Ille-et-Vilaine	5 061	4 614	3 731	4 965	6 454	8 469
36	Indre	933	835	658	842	1 300	2 427
37	Indre-et-Loire	13 322	12 668	12 328	11 959	4 052	7 210
38	Isère	6 762	7 104	7 427	7 251	7 249	12 709
39	Jura	642	780	459	736	1 340	2 074
40	Landes	1 769	1 637	1 421	1 532	3 087	4 622
41	Loir-et-Cher	1 273	1 259	826	1 617	2 615	4 287
42	Loire	4 457	3 792	3 105	3 816	6 065	8 899
43	Haute-Loire	.	.	.	.	.	1 679
44	Loire-Atlantique	7 416	6 965	6 357	7 357	13 546	15 529
45	Loiret	3 195	2 268	2 465	2 675	4 508	7 546
46	Lot	930	978	848	985	1 907	2 126
47	Lot-et-Garonne	1 673	1 580	1 228	1 806	2 969	5 283
48	Lozère	293	345	303	267	646	718
49	Maine-et-Loire	2 685	2 611	2 165	2 672	5 737	9 520
50	Manche	1 986	2 427	1 992	2 526	4 166	5 042
51	Marne	3 549	3 220	1 600	2 216	5 339	6 846

Département	Contrats d'insertion RMI signés au cours du				Stock de contrats en cours de validité au 31.12.2007	Nombre d'allocataires au 31.12.2007
	1 <sup>er</sup> trimestre 2007	2 <sup>ème</sup> trimestre 2007	3 <sup>ème</sup> trimestre 2007	4 <sup>ème</sup> trimestre 2007		
52 Haute-Marne	1 061	884	1 023	971	1 565	2 486
53 Mayenne	.	.	.	.	1 620	2 096
54 Meurthe-et-Moselle	3 842	3 549	3 676	3 587	10 602	13 874
55 Meuse	852	956	730	986	2 095	3 402
56 Morbihan	.	.	.	.	5 537	7 898
57 Moselle	5 004	5 427	5 460	5 098	.	14 551
58 Nièvre	1 121	1 188	967	1 382	2 367	3 894
59 Nord	18 449	17 478	.	.	39 627	72 165
60 Oise	.	.	.	.	.	10 271
61 Orne	1 699	1 578	1 458	1 700	3 383	4 466
62 Pas-de-Calais	23 460	12 016	9 340	10 443	24 058	38 775
63 Puy-de-Dôme	1 889	1 674	2 200	2 151	3 796	8 918
64 Pyrénées-Atlantiques	.	.	.	.	4 007	9 404
65 Hautes-Pyrénées	.	.	.	.	2 007	3 517
66 Pyrénées-Orientales	2 081	1 942	1 637	1 850	7 596	14 194
67 Bas-Rhin	5 098	4 965	5 065	4 916	8 106	15 401
68 Haut-Rhin	.	.	.	.	.	9 551
69 Rhône	8 805	8 979	7 046	9 063	17 138	24 428
70 Haute-Saône	1 107	994	950	975	1 880	2 525
71 Saône-et-Loire	2 803	2 703	2 510	2 881	5 371	5 747
72 Sarthe	1 579	2 234	1 967	1 618	4 848	7 333
73 Savoie	1 404	1 393	1 172	1 394	2 287	2 724
74 Haute-Savoie	2 193	2 037	1 806	2 114	3 447	4 730
75 Paris	16 064	15 931	17 349	15 998	21 626	54 607
76 Seine-Maritime	.	.	.	.	.	24 304
77 Seine-et-Marne	.	.	.	.	.	13 180
78 Yvelines	4 362	3 758	3 162	4 279	7 686	12 165
79 Deux-Sèvres	1 458	1 397	1 341	1 559	3 197	3 159
80 Somme	2 720	2 718	2 561	2 806	5 985	10 051
81 Tarn	.	.	.	.	.	6 041
82 Tarn-et-Garonne	1 099	1 208	1 348	1 335	.	4 133
83 Var	6 566	7 361	6 212	7 468	17 618	18 867
84 Vaucluse	3 906	4 279	3 989	4 408	8 014	11 285
85 Vendée	2 889	2 266	2 554	2 705	4 343	4 321
86 Vienne	1 347	1 244	1 263	1 544	2 970	6 994
87 Haute-Vienne	2 720	2 766	2 433	3 094	5 562	5 227
88 Vosges	2 214	2 411	2 257	2 310	5 016	5 665
89 Yonne	795	881	872	1 071	1 920	4 416
90 Territoire de Belfort	207	235	547	560	1 164	2 690
91 Essonne	3 046	2 637	2 545	3 076	5 036	13 784
92 Hauts-de-Seine	5 556	5 561	6 028	7 049	14 832	22 444
93 Seine-St-Denis	3 997	4 554	4 044	5 703	9 727	51 119
94 Val-de-Marne	.	.	.	.	5 393	26 382
95 Val-d'Oise	4 486	4 168	3 620	4 565	8 168	17 551
9A Guadeloupe	.	.	.	.	.	32 052
9B Martinique	5 128	4 791	4 499	5 654	10 849	31 592
9C Guyane	1 096	1 304	1 630	908	5 274	12 178
9D Réunion	7 438	7 214	4 995	6 304	27 310	68 241

Source : DREES, application Extranet RMI-RMA.